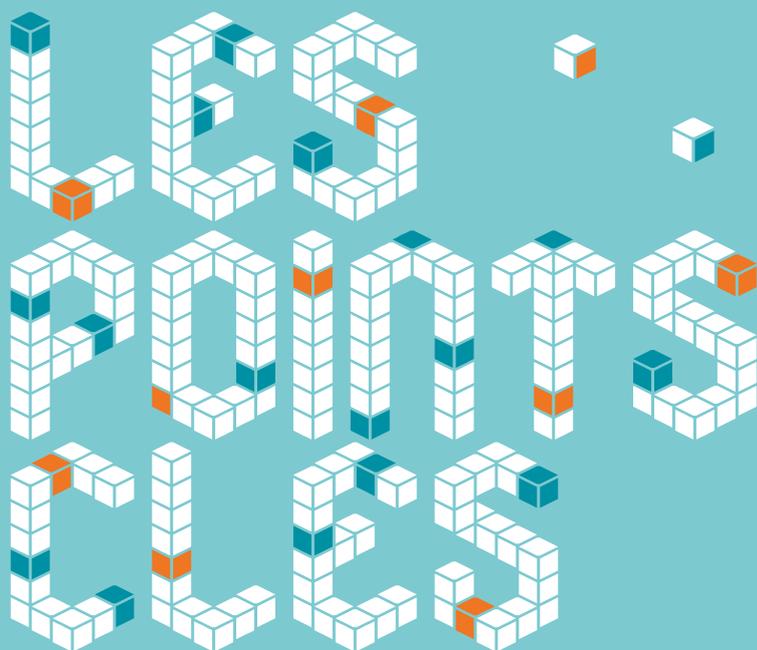




123
CAPITALISATION
2012

FONDS D'INVESTISSEMENT
DE PROXIMITÉ

123 CAPITALISATION 2012
FONDS
D'INVESTISSEMENT
DE PROXIMITÉ



→ **50%**
de réduction d'ISF
immédiate

(en contrepartie d'une durée de blocage des parts jusqu'au 31 décembre 2017, pouvant être prorogée jusqu'au 31 décembre 2019)

→ La souscription au FIP 123Capitalisation 2012 offre une réduction d'impôt sur la fortune à hauteur de 50%¹ des versements effectués (déduction faite des droits d'entrée), dans la limite de 18 000 € d'économie d'impôt. En effet, 123Venture investira 100% des sommes collectées dans des PME éligibles afin d'offrir le taux maximum de réduction d'ISF.

Par ailleurs, le souscripteur bénéficie également :

→ d'une exonération d'impôt sur le revenu des produits distribués par le fonds et des plus-values éventuellement réalisées à la cession des parts (hors prélèvements sociaux).

→ d'une exonération d'ISF. En effet, en sus de l'avantage fiscal immédiat, les parts du FIP ne sont pas retenues dans le patrimoine imposable à l'ISF, à hauteur de la quote-part de l'actif du FIP investie dans des sociétés éligibles, soit 100%.

→ Un investissement dans des secteurs présentant selon 123Venture une forte capacité de **RÉSISTANCE** aux ralentissements économiques

→ La stratégie d'investissement du FIP 123Capitalisation 2012 consistera notamment à accompagner le développement de PME matures souhaitant renforcer leurs fonds propres pour acquérir des actifs matériels importants nécessaires à leur exploitation. 123Venture estime, compte tenu de son expérience, qu'il s'agit d'une stratégie offrant une certaine visibilité et une moindre sensibilité à la conjoncture économique (cf.p4).



→ Une stratégie d'investissement **MIXTE** mélangant actions et obligations convertibles

→ Pour diversifier les modes d'investissement, 123Venture financera ses acquisitions notamment sous forme d'obligations convertibles (OC), afin d'obtenir un profil de risque et de rémunération situé entre le capital et la dette (cf.p5). Les intérêts annuels perçus par le FIP au titre des OC, qui dépendent de la santé financière de l'entreprise, doivent notamment permettre, mais sans que cela soit garanti, de couvrir ses frais de fonctionnement et éventuellement de capitaliser un revenu pour ses souscripteurs.

→ Des gérants expérimentés et **ENGAGÉS**

→ 123Venture est un des premiers gérants de FCPI/FIP en France. À ce titre, il est le premier intervenant sur le marché de l'ISF avec plus de 300 M€ confiés par plus de 20 000 assujettis.

Par ailleurs, 123Venture est l'un des rares gérants de FCPI/FIP à avoir mis en place une clause d'attribution prioritaire de la performance au profit de ses souscripteurs.

Les gérants d'123Venture ne percevront l'intégralité de leur « intéressement à la performance »² que si le FIP 123Capitalisation 2012 atteint une rentabilité (nette de frais) de 125% (soit un rendement de 25% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Rappel : 123 Venture investira au minimum 0,25% des souscriptions du Fonds (cf. p7).

¹ Pour plus de détails sur la fiscalité, vous pouvez consulter la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF.

² Pour plus de précisions sur ce mécanisme d'intéressement, il convient de se référer à l'article 6 du règlement et de lire attentivement la mention relative au « carried interest » figurant dans le bulletin de souscription.

DURÉE DE BLOCAGE & RISQUES DU PRODUIT

→ **Les demandes de rachat de parts du FIP 123Capitalisation 2012 sont bloquées pendant 5,5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017,**

cette durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2019 maximum sur décision de la société de gestion. Toutefois, à l'expiration d'une période de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A, 123Venture pourra procéder à des distributions, en fonction des disponibilités du FIP 123Capitalisation 2012.

→ **Risques généraux liés aux Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)**

→ **Risques de perte en capital :**

Le Fonds a vocation à financer en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles notamment) des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lequel le Fonds est investi.

→ **Risque action :**

Le risque action sera proportionnel à la part des actifs investis en actions, titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés et portera au maximum sur une part de 100% de l'actif du Fonds. Ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts.

→ **Risques d'illiquidité des actifs du Fonds :**

Le Fonds pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille.

→ **Risques liés aux obligations convertibles :**

Le Fonds devrait investir une part de son actif (jusqu'à soixante (60)% maximum) au travers notamment d'obligations convertibles qui en cas d'exercice de l'option donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles elles donnent droit en cas de conversion.

→ Les autres risques (risques de change, de taux, etc.) sont mentionnés dans le Règlement du Fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU FIP

L'investissement dans le FIP 123Capitalisation 2012 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés en page précédente) et une durée de blocage des parts jusqu'au 31 décembre 2017 minimum (et au 31 décembre 2019 maximum sur décision de la société de gestion).



AIDER LES PME À FINANCER LEURS ACTIFS D'EXPLOITATION

123Venture financera le développement de sociétés qualifiées de « sociétés de rendement », c'est-à-dire des sociétés matures, possédant des valeurs d'actifs et présentant, selon la société de gestion, des perspectives de bénéfices et de revenus récurrents d'une année sur l'autre.

Dans le contexte actuel où les banques cherchent à réduire la taille de leur bilan et leur exposition aux risques, les PME ne trouvent pas toujours de solutions de financement bancaire adaptées pour l'acquisition d'actifs matériels importants nécessaires à leur exploitation.

Le FIP 123Capitalisation 2012 a notamment pour stratégie de renforcer les fonds propres de ces PME pour leurs permettre de financer l'achat d'actifs indispensables à leur développement.

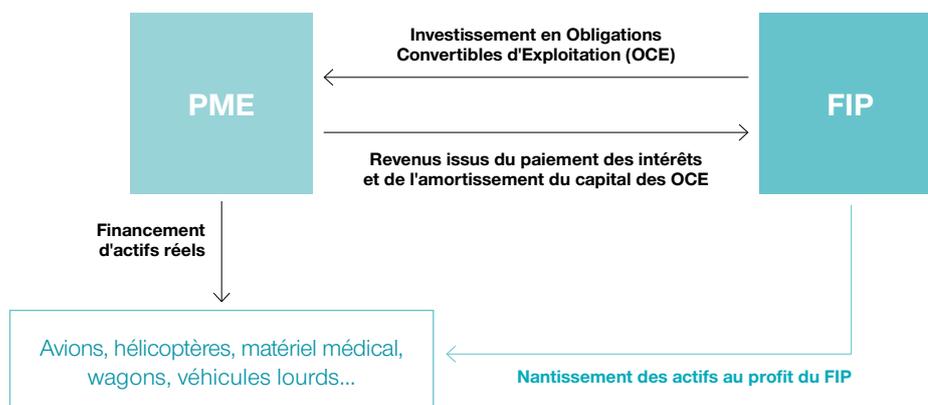
Le fonds privilégiera une intervention en obligations convertibles d'exploitation (cf. p5) afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les revenus (intérêts payés annuellement et remboursement progressif de l'obligation). Par ailleurs, les actifs financés seront dans la mesure du possible nantis au profit du FIP 123Capitalisation 2012.

Cette solution offre ainsi aux PME une source de financement attractive et non dilutive pour les accompagner dans leur stratégie de croissance et de développement.

Dans ce domaine, 123Venture a déjà financé des PME actives dans différents secteurs : aéronautique (achat d'avions), transport (achat d'hélicoptères, achat de wagons), médical (achat de scanners, de blocs opératoires),...

→ CRITÈRES DE SÉLECTION DES SOCIÉTÉS RECHERCHÉES :

- > PME **matures**, en phase de développement.
- > PME présentant selon 123Venture une **forte capacité de résistance** aux ralentissements économiques.
- > PME présentant selon 123Venture **une structure financière solide** et capables d'honorer les échéances.



mécanisme

D'INVESTISSEMENT DU FONDS



UN MÉCANISME D'INVESTISSEMENT MIXTE

La stratégie d'investissement du FIP 123Capitalisation 2012 vise à investir 60% maximum en obligations convertibles d'exploitation (OCE). Le solde, soit 40% minimum, sera investi en actions et notamment en actions de préférence.

→ 60% MAXIMUM EN OCE :

L'obligation convertible d'exploitation (OCE) est un outil hybride de financement qui se situe en termes de risque/rendement entre le financement bancaire et le financement en actions.

Dans les faits, afin de financer l'achat d'actifs tangibles nécessaires à son activité, l'entreprise émet des OCE pour une période donnée auprès du FIP et lui paie en retour des intérêts annuels. De plus, les OCE étant amortissables, la PME rembourse une partie de l'obligation à chaque échéance, en plus du paiement des intérêts. Enfin, les biens financés seront dans la mesure du possible nantis au bénéfice du FIP 123Capitalisation 2012. Ainsi, en cas de défaut d'une PME, le FIP récupère le bien financé et peut le revendre à son profit.

En contrepartie d'un potentiel de rendement plafonné, les OCE offrent une meilleure visibilité et une meilleure liquidité que l'investissement en actions.

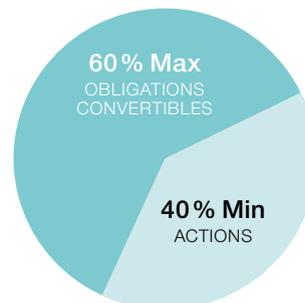
Comme pour toute émission d'obligations, le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont liées à la bonne santé financière de l'entreprise. Intervenir en obligations convertibles d'exploitation n'est pas une garantie contre un risque de défaut éventuel de la PME et présente un risque de perte en capital.

→ 40% MINIMUM EN ACTIONS :

Le FIP 123Capitalisation 2012 sera investi à hauteur de 40% minimum en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital de Sociétés Régionales.

À cette occasion, le FIP entrera au capital des sociétés notamment sous forme d'actions de préférence. L'action de préférence est un type d'actions donnant un avantage particulier à son détenteur par rapport aux actions classiques. Elles permettent notamment de bénéficier d'un dividende prioritaire ou d'un surplus de dividendes lorsque la société est dans la capacité de distribuer du résultat.

→ 100% PME NON COTÉES



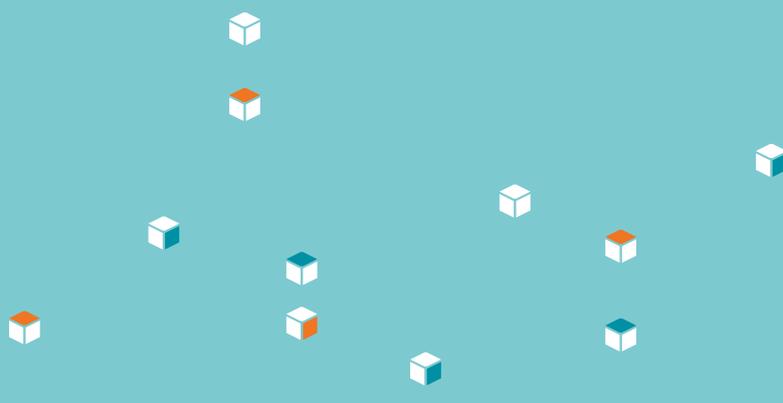
OBJECTIFS DE GESTION

→ CAPITALISER AU SEIN DU FIP LES INTÉRÊTS ANNUELS PERÇUS SUR LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES D'EXPLOITATION :

L'obligation convertible d'exploitation s'assimilant à une dette, elle doit permettre au FIP, mais sans que cela soit garanti, de percevoir annuellement des intérêts et ainsi de capitaliser un revenu sans attendre la cession complète de ses participations.

→ EFFECTUER DES DISTRIBUTIONS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017 :

En entrant au capital de sociétés matures et rentables par l'intermédiaire notamment d'obligations convertibles d'exploitation ou d'actions de préférence, le FIP 123Capitalisation 2012 a pour objectif, mais sans que cela soit garanti, de disposer de bonnes perspectives de liquidité à l'expiration de la cinquième année suivant celle de la constitution du Fonds.



POURQUOI
CHOISIR
ZAG
VENTURE ?



DES GÉRANTS EXPÉRIMENTÉS*

→ 700 M€ SOUS GESTION / 50 000 CLIENTS / 310 PARTICIPATIONS

123Venture est une société de gestion indépendante spécialisée dans la gestion de produits d'épargne investis dans des entreprises non cotées (FCPR/FCPI/FIP/Holding ISF). 123Venture est membre de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière).

→ 1^{ER} GÉRANT DE FONDS ISF

Depuis 4 ans, 20 000 assujettis ISF ont fait confiance à 123Venture en lui confiant 300 M€ à gérer. 123Venture est ainsi le premier collecteur sur le marché de l'ISF. Les clients privés ont notamment été séduits par la stratégie d'investissement axée sur des secteurs d'activité offrant une forte capacité de résistance aux ralentissements économiques.



DES GÉRANTS RECONNUS



→ 1^{ÈRE} SOCIÉTÉ DE GESTION DE FCPI/FIP AUPRÈS DES CONSEILLERS FINANCIERS

Source : magazine Gestion de Fortune

PRIVATE EQUITY

→ 1^{ER} ACTEUR FRANÇAIS DU CAPITAL-DÉVELOPPEMENT EN 2010 ET 2011

Avec 70 sociétés financées et 107 millions d'euros investis en 2010, 123Venture est l'investisseur le plus actif en France sur la catégorie des entreprises dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 M€. Source : Private Equity Magazine.



DES GÉRANTS ENGAGÉS**

Traditionnellement, en contrepartie d'un investissement initial dans le Fonds d'au minimum 0,25% du total des souscriptions, les gérants de FCPI/FIP perçoivent en fin de vie du Fonds un « intéressement » égal à 20% des performances réalisées dès que les investisseurs ont reçu 100% de leur investissement d'origine.

Convaincue de sa stratégie d'investissement, 123Venture a souhaité prendre un engagement plus fort vis-à-vis des souscripteurs. Ainsi, les gérants d'123Venture ne pourront percevoir leur « intéressement » que si le FIP 123Capitalisation 2012 atteint une rentabilité (nette de frais) de 125% (soit un rendement de 25% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Si l'objectif est atteint, 123Venture aura ainsi droit à 20% du solde des Produits Nets et des Plus-Values Nettes du Fonds en contrepartie d'un investissement initial d'au moins 0,25% du total des souscriptions.

* Données en date du 1^{er} janvier 2012. Source 123Venture. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

** Pour plus de précisions sur ce mécanisme d'intéressement, il convient de se référer à l'article 6 du règlement et de lire attentivement la mention relative au « carried interest » figurant dans le bulletin de souscription.

FIP 123CAPITALISATION 2012

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ DE GESTION : 123Venture (Agrément n° GP 01-021)

DÉPOSITAIRE : RBC Dexia Investor Services

VALEUR D'ORIGINE DES PARTS A : 1,00 €

SOUSCRIPTION MINIMALE : 1 000 parts A, soit 1 000 € (hors droits d'entrée)

VALORISATION :
semestrielle le 31/03 et le 30/09 de chaque année

DATE D'AGRÈMENT AMF : 06/04/2012

ZONES D'INVESTISSEMENT PRIVILÉGIÉES :

Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur.

DURÉE DE BLOCAJE DES PARTS :

jusqu'au 31 décembre 2017 minimum (et au 31 décembre 2019 maximum sur décision de la société de gestion) sauf cas de déblocage anticipés prévus au Règlement.

DISTRIBUTIONS :

pas de distributions pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. À partir de cette date, la société de Gestion pourra procéder à des distributions des revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FIP 123Capitalisation 2012.

STRUCTURATION DES FRAIS

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMUM	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMUM
Droits d'entrée et de sortie	0,665%	0,665%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95%	1,3%
Frais de constitution	0,134%	0%
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,20%	0%
Frais de gestion indirects	0,05%	0%
TOTAL	4,999% = VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL	1,965% = VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL

AVERTISSEMENT AMF

- L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée de 5,5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2017, pouvant aller jusqu'à 7,5 années en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2019, sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le Règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.
- Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

ANNÉE DE CRÉATION	TAUX D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2011	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE 60%
2004	FIP 123Expansion 68,28 %	31-mars-08
2006	FIP 123Expansion II 68,79%	31-mars-09
2006	FIP Energies Nouvelles 62,84%	31-mars-09
2007	FIP Energies Nouvelles II 72,61%	31-mars-10
2007	FIP Energies Nouvelles Méditerranée 68,43%	31-mars-10
2007	FIP Premium PME 62,89%	31-mars-10
2007	FIP 123Expansion III 69,38%	31-mars-10
2008	FIP 123Capital PME 72,48%	30-avr-11
2008	FIP Énergies Nouvelles III 79,43%	31-mars-11
2008	FIP Énergies Nouvelles IV 79,42%	31-mars-11
2008	FIP 123Transmission 68,82%	31-mars-11
2009	FIP 123Capital PME II 73,06%	06-mai-11
2009	FIP Premium PME II 73,66%	30-sept-11
2009	FIP Energies Solaires 72,83%	31-déc-11
2009	FIP Energies Solaires II 72,87%	15-déc-11
2009	FIP 123Multi-Energies 73,17%	10-nov-11
2010	FIP 123Multi-Energies II 80,21%	05-nov-12
2011	FIP 123Capitalisation II 5,63%	30-avr-13
2011	FIP 123Capitalisation III 5,63%	30-avr-13
2011	FIP 123Patrimoine I 0%	18-nov-13
2011	FIP 123Patrimoine II 0%	30-déc-13

2002	FCPI 123MultiNova 110,50%	31-déc-04
2003	FCPI 123MultiNova II 97,11%	31-déc-05
2004	FCPI 123MultiNova Europe 68,46%	31-mars-07
2006	FCPI 123MultiNova IV 71,88%	31-mars-09
2008	FCPI 123MultiCap 62,01%	31-mars-11

123VENTURE
Créateurs de Valeurs

Société de gestion agréée
par l'Autorité des Marchés Financiers Agrément GP 01-021
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
www.123venture.com